

**DELIBERATION n°111 du Conseil d'Administration de l'Institution Interdépartementale pour
l'Aménagement du Barrage de Montbel.**

**Réunion du 6 juin 2023 réunie en l'Hôtel du Département à FOIX sous la Présidence de Madame
QUILLIEN**

Présents :

Raymond BERDOU, Joëlle CHALAVOUX, DANIEL DEDIES, Jean-Michel FABRE, Jean-Paul FERRE,
Muriel FREYCHE, Loïc GOJARD, Nicole QUILLIEN

Absents excusés :

Pascal BOUREAU, Alain GINIES, Gilbert HEBRARD, Jessica MIQUEL, Jean-Michel SOLER, Christine
TEQUI, Alain TOMEIO

**Objet : TRAVAUX POUR LA RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DU SEUIL DE
CALMONT (31)**

Vu l'article L.214-17 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté ministériel du 7 octobre 2013

Considérant que,

Vu le rapport de Madame la Présidente du Conseil d'Administration;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve la signature d'une convention jointe en annexe liant l'I.I.A.B.M et le
SPEHA pour la réalisation de travaux en commun, dont la maîtrise d'ouvrage sera entièrement portée
par le Service Public des Eaux Hers-Ariège selon les caractéristiques suivantes :

REÇU LE :

23 JUN 2023

SGCD FOIX

Objet	Aide financière pour les travaux de restauration de la continuité écologique du seuil du SPEHA		
Estimation budgétaire		Coût estimé HT	Aide AEAG
	Passe à poissons et autres travaux sur le seuil du SPEHA	350 000 €	50%
	Maîtrise d'Œuvre	50 000 €	

→ Participation financière de l'I.L.A.B.M à hauteur de 50% du prix total des travaux (subventions déduites) soit 100 000 € HT.

	Coût estimé HT	Aide AEAG
Travaux supplémentaires nécessaires : <ul style="list-style-type: none"> • Échancrure sur le parement bétonné du seuil du SPEHA ; • Prolongation de la passe à poissons. 	25 000 €	50%
Equipements requis pour l'exploitation de la DREAL : <ul style="list-style-type: none"> • Pose d'une sonde radar avec bras de levage ; • Raccordement à l'électricité et antenne type GSM. 	25 000 €	-
Maîtrise d'Œuvre	25 000 €	50 %

→ Prise en charge par l'I.L.A.B.M à hauteur de 100% du prix des aménagements supplémentaires sur le seuil du SPEHA (subventions déduites), soit 50 000 € HT.

Maître d'Ouvrage	Service Public des Eaux Hers-Ariège (SPEHA)
Maître d'Œuvre	ECOGEA
Période de réalisation	2023-2024
Bénéfice estimé pour l'Institution	60 000 € à 80 000 € HT Suppression des coûts de fonctionnement et d'entretien (environ 5 000 € HT /an)

Article 2 : Autorise Madame la Présidente à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération et tout document nécessaire au transfert de la maîtrise d'ouvrage pour ces travaux

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
 Pour extrait certifié conforme
 La Présidente,
Nicole QUILLIEN

REÇU LE :
23 JUIN 2023
SGCD FOIX

